



Les rapports entre Rhône-Alpes et l'Italie et l'incidence de la nouvelle politique italienne des transports

Travail réalisé par
Professeur Jacques R. Fayette, directeur
Madame Angèle Baleyrier, chercheur au CFIMI
Madame Catherine Parmentier, documentaliste.

*Centre Franco-Italien de Management International (CFIMI)
Université Jean Moulin (Lyon 3)
18 rue Chevreul
69362 Lyon cédex 007
www.fr-it.com*

Juin - Septembre 1999

Si la mode de la mondialisation fait souvent penser aux pays lointains, on oublie parfois que les principaux échanges de la France se font avec les pays de l'Union européenne (entre 60 et 65% selon les années). La Région Rhône-Alpes qui fait en moyenne 12% du commerce extérieur de la France n'échappe pas à la règle, quelles que soient les réserves que l'on peut faire sur la régionalisation des statistiques du commerce extérieur.

Parmi tous les pays de l'Union européenne, l'Italie occupe pour Rhône-Alpes la première ou la seconde place selon les années, pour des raisons qui tiennent à la géographie et à l'histoire. Ce partenariat privilégié se traduit dans le domaine économique par des échanges importants et aussi par des implantations d'entreprises.

Dans une première partie nous verrons donc les rapports entre la région Rhône-Alpes et l'Italie en matière économique c'est à dire d'une part le commerce international au sens traditionnel et d'autre part les investissements. Nous verrons notamment que, malgré de nombreuses déclarations contraires, les échanges franco-italiens ne sont pas particulièrement favorables à la Région Rhône-Alpes dont le déficit (hors énergie) avec notre voisine latine représente 60% du déficit national. Par ailleurs n'oublions pas que la France est la première destination des investissements italiens à l'étranger et que la France est le second investisseur étranger en Italie (après les Etats-Unis) si on prend en compte les services. De nombreuses entreprises italiennes sont implantées dans notre Région et la palme peut être attribuée à la Maurienne et au département de la Loire qui ont mis en oeuvre des politiques très suivies pour attirer avec succès des entreprises italiennes.

Bien entendu toutes ces relations se traduisent par des transports routiers et ferroviaires, transports soumis aux difficultés des traversées alpines. La structure de ces transports semble remise en cause par des phénomènes de saturation, des problèmes de pollution et bien entendu l'accident du Mont-Blanc. Depuis quelques années le gouvernement italien a entrepris de redéployer sa politique de transport pour diminuer la part de la route en faveur d'un réseau ferré à faible productivité et qui commence à bénéficier d'investissements significatifs. Ceci fera l'objet d'une seconde partie.

En conclusion nous verrons comment cette nouvelle politique italienne peut favoriser les projets transalpins sachant que pour certains événements majeurs comme les jeux olympiques de Turin en 2006¹, il est déjà trop tard.

¹Voir l'interview de Sergio Pininfarina dans France-Italie de septembre 1999.

Plan de l'étude

I ère Partie - Les rapports économiques

I Les échanges entre Rhône-Alpes et l'Italie

II Les investissements

II ème Partie - Le redéploiement entre modes de transport en Italie

I La situation actuelle

- les chemins de fer
- la route

II Les politiques engagées

- les orientations générales
- les dispositions visant les transporteurs
- les dispositions visant les entreprises

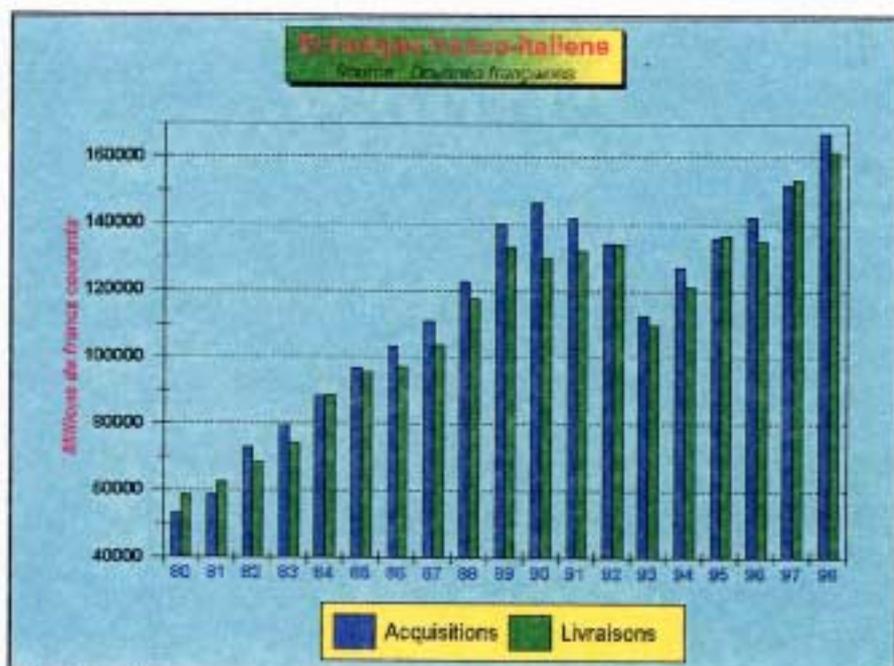
III ème Partie : Prospective et Conclusions

I ère Partie

Les rapports économiques en Rhône-Alpes et l'Italie

I Les échanges entre Rhône-Alpes et l'Italie

En 1998, les échanges globaux entre l'Italie et la France ont atteint un niveau inégalé avec 161,883 milliards de francs de ventes à l'Italie et 167,17 milliards d'acquisitions donc un solde positif pour l'Italie de 5,286 milliards Ainsi la grande croissance démarrée dans les années 80 et qui avait subi la crise de 1993, a repris à nouveau sa course, comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous.



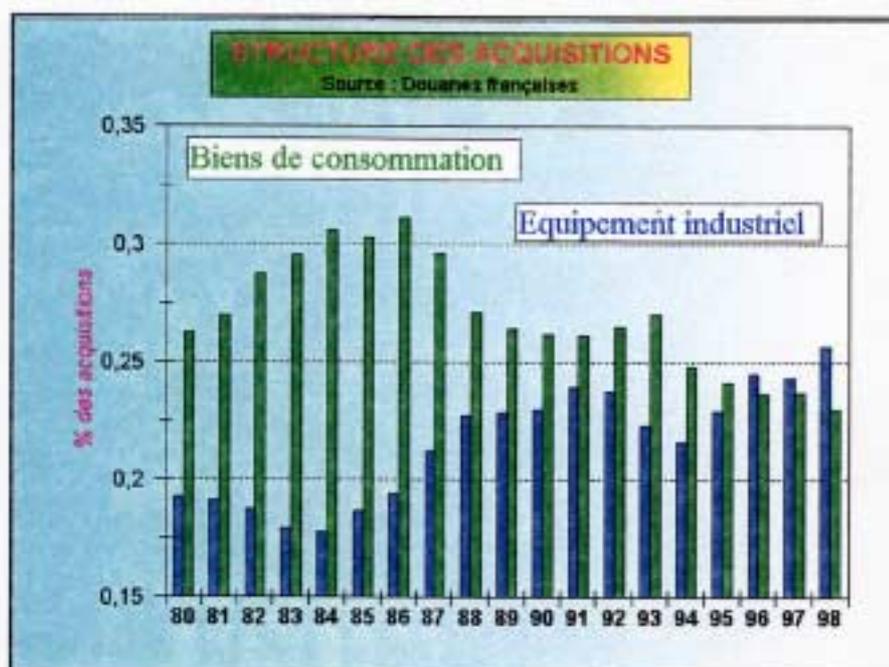
Graphique 1

L'analyse détaillée de ces échanges nous montre des tendances très révélatrices à la fois de la maturité de nos économies et de l'intensité des accords de coopération entre les entreprises des deux pays.

La première observation se traduit par exemple par la baisse sensible des ventes de produits agricoles par la France, en l'espace de dix ans la part de l'agriculture dans les ventes à l'Italie a été divisée par deux. Plus récemment, la faible croissance italienne affectée négativement par une consommation privée pénalisée par une fiscalité accrue pour raisons de convergence européenne, s'est traduite par une baisse des importations donc des ventes françaises.

Simultanément la structure des ventes italiennes a évolué au cours des années.

Depuis 1996, la part des biens de consommation dans les ventes italiennes à la France est passée en dessous de la part des biens d'équipement, ceci montrant que l'Italie a atteint un niveau d'excellence dans de nombreux créneaux des biens à fort contenu technologique. Ainsi alors que dans le passé, la demande finale était le facteur décisif expliquant les échanges entre nos deux pays, aujourd'hui c'est la variable investissement qui joue un rôle moteur.

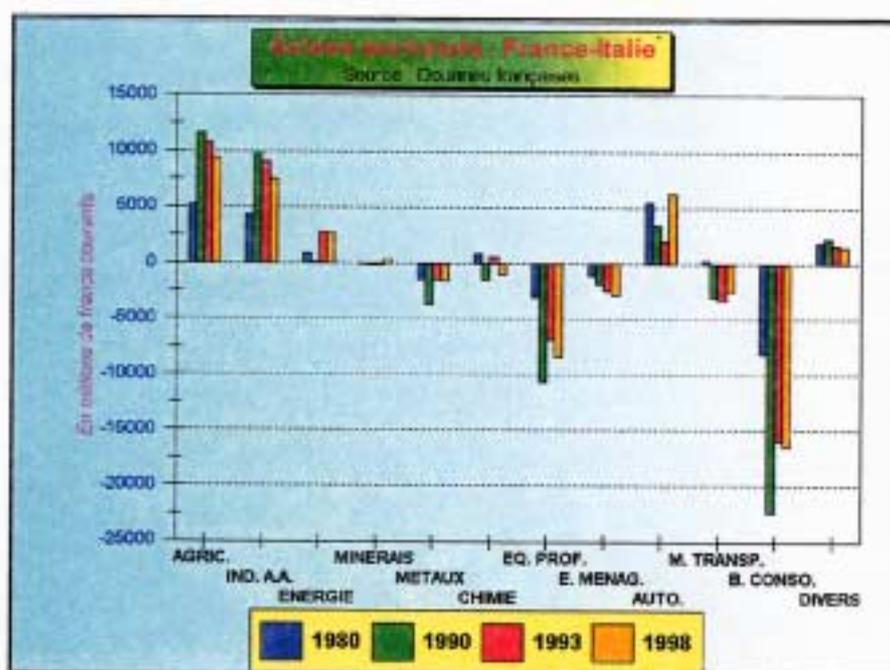


Graphique 2

Si l'on regarde la structure de ces échanges, on observe que les soldes sont assez révélateurs des lacunes de l'économie française. En effet comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, la France est excédentaire dans tous les secteurs à faible ajoutée et, à l'exception de l'automobile, déficitaire dans les secteurs à forte valeur ajoutée : biens de consommation et bien d'équipement industriel. La France vend à l'Italie du bois, du lin à l'état brut, des peaux sorties des abattoirs et achète à l'Italie des meubles, du linge, des vêtements, des chaussures et des articles de maroquinerie. Même dans un secteur comme la chimie, la France est excédentaire dans les produits de base expédiés en vrac mais elle est déficitaire dans le secteur de la chimie fine comme les peintures et les vernis. Elle est cependant excédentaire dans le domaine pharmaceutique, branche en quasi déconfiture en Italie.

Ces échanges sont bien entendu tributaires des politiques économiques et ils ont été affectés par la dévaluation de la lire imposée aux Italiens en 1992 (il ne s'agit donc pas d'une dévaluation compétitive comme il a été trop souvent affirmé).

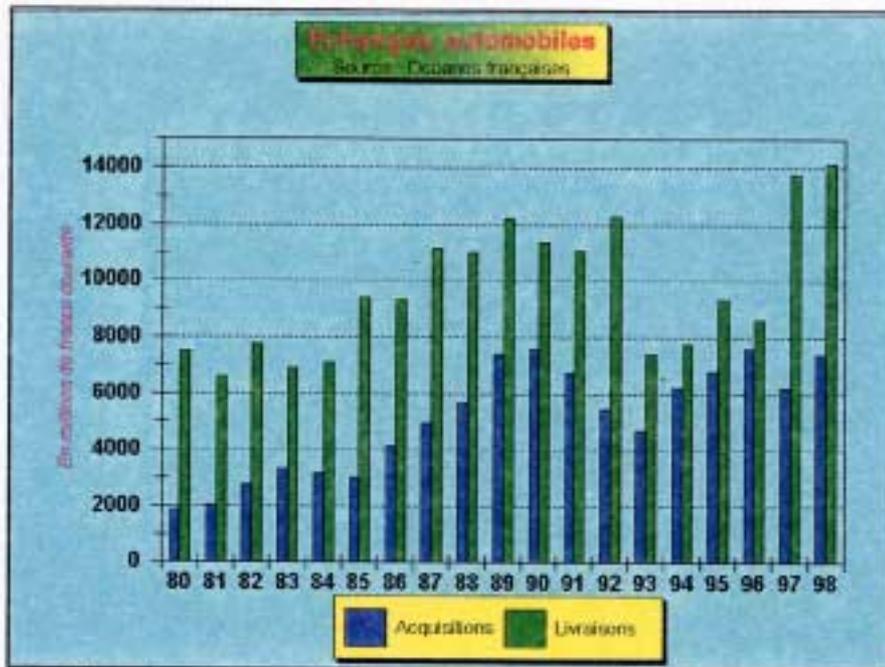
Au total si les échanges franco-italiens sont pratiquement équilibrés sur le plan monétaire, ils se traduisent par une perte de 100 à 150 000 emplois pour l'économie française. Ces données sont conformes à la tradition italienne qui depuis le Moyen Age s'est spécialisée dans les industries de transformation et elle traduit aussi l'insuffisante agressivité commerciale de nombre d'entreprises françaises, malgré l'ampleur et la qualité du dispositif français de l'autre côté des Alpes (PEE, COFACE, Banques etc ..)



Graphique 3

Un des secteurs les plus importants en valeur est celui de l'automobile. On voit sur le graphique 4 que la politique de "prime à la casse" lancée par les gouvernements Balladur et Juppé a considérablement profité aux ventes italiennes spécialement aux petites cylindrées dans la mesure où la prime présentait un avantage relatif important pour les petites voitures. Inversement en 1997, la "prime à la casse" lancée par le gouvernement Prodi a permis à Peugeot et à Renault de retrouver, et au-delà, les parts de marché d'avant la dévaluation. Dans les années qui avaient suivi la dévaluation la plupart des constructeurs étrangers avaient limité volontairement leurs ventes sur le marché italien car, ayant maintenu les prix en lire, ils devaient vendre à perte ... y compris aux nombreux Français et Allemands venant en Italie acheter des modèles produits

par leurs producteurs nationaux, d'où les condamnations des instances européennes¹.



Graphique 4

Enfin il ne faut pas oublier qu'une part sans doute significative des échanges franco-italiens sont des échanges intra-groupes. La Commission européenne a entrepris des études sur ce thème, les échanges intra-groupes étant estimés à 10% du commerce mondial par l'OMC.

Prenons le cas du secteur lingerie et balnéaire important dans la Région Rhône-Alpes au niveau de la production et de l'amont, d'où la présence à Lyon du plus grand salon européen du secteur. Un groupe comme *Sara Lee* a acheté *Dim*, *Playtex* (mondial), *Rien* en France mais aussi *Filodoro*, *Philippe Matignon*, *Lovable* en Italie : les stratégies marketing de la société ont une influence directe sur les statistiques des échanges franco-italiens dans le secteur et deviennent difficilement interprétables. On pourrait faire de même avec les conséquences des stratégies d'investissement-désinvestissement du groupe Danone pour le secteur alimentaire.

Enfin un dernier point convient d'être souligné c'est le rôle de la distribution. Par leurs investissements les groupes français : Carrefour, Auchan, Promodès,

¹Volkswagen a été condamné à une forte amende, Renault et PSA font l'objet d'une enquête.

Arlaud, Castorama et bientôt Leclerc et Intermarchés représentent 35% de la grande distribution organisée en Italie. Il serait illusoire de croire que les centrales d'achats de ces groupes avantagent systématiquement les marques françaises, elles ont des politiques très autonomes en la matière et ciblent naturellement les besoins et les habitudes des consommateurs nationaux.

Toutes ces observations concernent les échanges de marchandises dont les statistiques sont établies par les Douanes. Il ne faut cependant pas oublier les échanges de services, par exemple dans les secteurs à haute technologie, échanges mal saisis statistiquement. On observe en effet une croissance impressionnante de la présence française en Italie dans le secteur des services liés aux technologies de l'information, de la santé. Il conviendrait de procéder à des enquêtes très fines pour en établir le bilan et en estimer les perspectives. Dans ce domaine la coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche doit jouer un rôle déterminant.

La part de Rhône-Alpes dans ces échanges

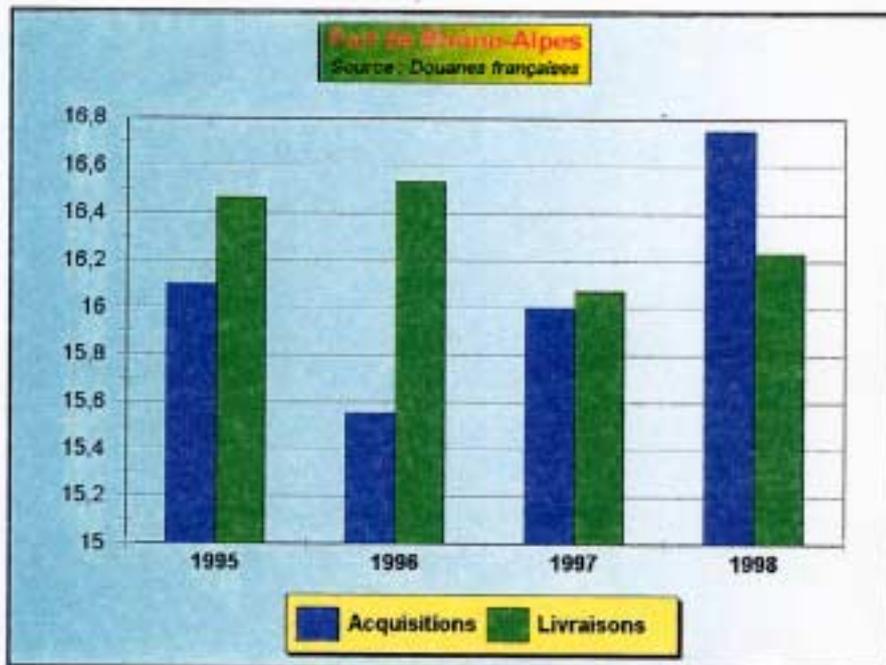
Il convient tout d'abord d'apporter un éclairage sur les statistiques régionales du commerce extérieur. Avec l'Italie nous sommes depuis 1993 sous le régime de la déclaration d'échanges de biens annexée à la déclaration de TVA, c'est la localisation de la déclaration qui donne la géographie de l'échange. Autrefois, c'était le lieu de dédouanement qui localisait l'échange. Ainsi le fait d'avoir à Ambérieux le centre national de dédouanement de FIAT attribuait les importations d'automobiles à Rhône-Alpes d'où une contribution forte au déficit de la Région avec l'Italie. Dans l'autre sens la quasi totalité des ventes d'énergie électrique à l'Italie (en baisse sensible) est attribuée à Rhône-Alpes.

Il faut donc toujours avoir ces limitations présentes à l'esprit. Il faut également prendre en compte que seuls les échanges entre assujettis à la TVA sont recensés par les douanes et qu'il y n'y a pas d'estimation des achats effectués par des non assujettis italiens en France (les centaines de véhicules immatriculés en Italie que l'on peut décompter sur les parkings des hypermarchés de Haute-Savoie en laissent pressentir l'importance) que ce soit à l'occasion d'un déplacement spécifique ou d'un séjour touristique.

A ceci s'ajoute encore un autre facteur provenant de la non ventilation des acquisitions intra communautaires pour les entreprises ne répondant pas aux conditions posées par l'article 256bis I-2o *in fine* du CGI (dépassement du seuil de 70000F l'année civile précédente ou l'année civile en cours).

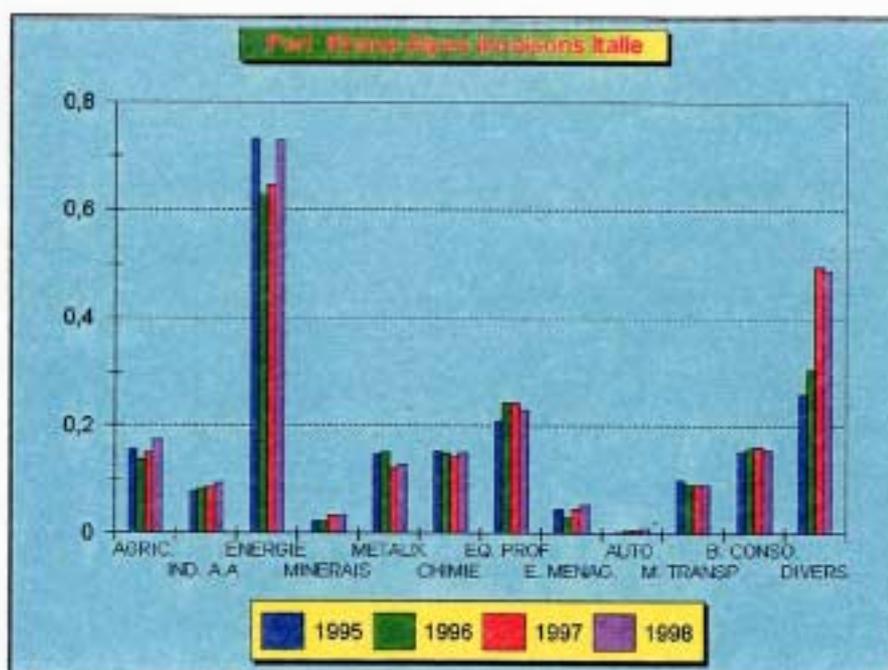
Ce dernier élément contribue à expliquer la différence sensible entre les achats de la France à l'Italie selon les sources françaises et les ventes de l'Italie à la France selon les sources italiennes : plusieurs milliards de francs. Il y a probablement d'autres facteurs comme les erreurs et aussi la fraude à la TVA forte au début mais qui tend à se réduire au fur et à mesure des progrès dans l'interconnexion électronique des services fiscaux au niveau communautaire.

En prenant en compte tous ces éléments, la part de la région Rhône-Alpes dans les échanges franco-italiens est décrite dans le graphique 5.



Graphique 5

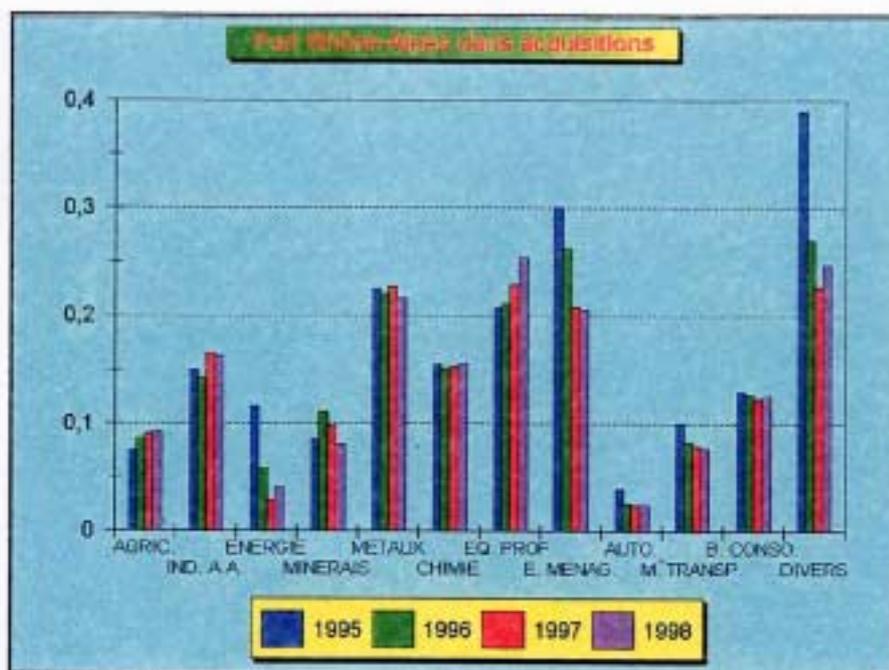
On voit donc que la part de la Région dans les ventes à l'Italie tend à baisser tandis que la part de la Région dans les achats augmente, d'où le déficit observé. Si nous regardons maintenant des résultats détaillés selon la NEC2, deux graphiques viennent compléter notre première analyse.



Graphique 6

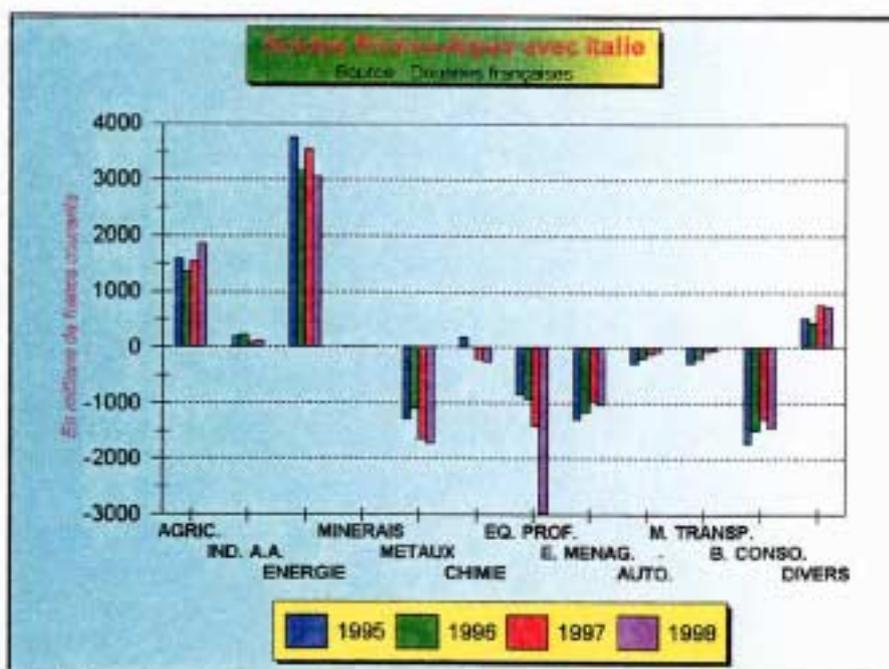
En ce qui concerne les livraisons, nous voyons bien entendu la performance en ce qui concerne l'énergie électrique, déjà citée mais il faut remarquer le bon résultat relatif au matériel professionnel (matériel électrique principalement), en ce qui concerne les divers, il n'y a pas lieu de s'y attarder car les résultats en valeur absolue sont faibles et par ailleurs difficilement interprétables. Il faut souligner que Rhône-Alpes ne comporte pas de constructeur automobile, secteur qui représente un volume considérable des échanges, cependant la région comprend des équipementiers performants.

En ce qui concerne les acquisitions, nous obtenons le graphique 7 :



Graphique 7

La plus grosse croissance des achats des entreprises régionales à l'Italie se trouve avec 28,3% dans le secteur des biens d'équipement professionnel qui frisent les 11 milliards de francs contre 8 milliards de vente. La conjoncture ayant été globalement meilleure en Rhône-Alpes qu'en France en général, les entreprises ont investi et donc acquis des équipements auprès des entreprises italiennes. Ce déficit n'est pas compensé par les ventes de produits agricoles et des ventes d'énergie. Avec un solde positif de 1,86 milliards de francs, l'agriculture rhône-alpine a réalisé son plus beau résultat depuis cinq ans en Italie mais dans le domaine de l'énergie électrique (dont les ventes sont imputées à la région), le chiffre baisse de 13,6%. Il ressort du graphique 8 que Rhône-Alpes est déficitaire dans tous les secteurs industriels. Pire si on élimine les effets des ventes d'énergie électrique, on observe alors que notre région représente 59,85% du déficit de la France avec l'Italie.



Graphique 8

On voit donc au total que les résultats ne sont pas du tout flatteurs pour les entreprises de la région. Tous les organismes chargés de favoriser le développement des entreprises à l'étranger, notamment les PME, mentionnent le faible empressement des entreprises rhône-alpines pour se développer sur le marché italien. Les Chambres de Commerce, la Direction régionale du Commerce Extérieur, la COFACE etc .. tous concordent pour regretter cette absence de pugnacité. Certes n'oublions pas que sur un tel marché aussi proche, les entreprises n'ont que peu recours à des structures publiques ou parapubliques. Il y a également une offre très forte de structures spécifiques : l'ERAI, les banques italiennes dans la Région ou les banques françaises en Italie, hélas essentiellement implantées à Milan, la Chambre de Commerce italienne de Lyon, la Chambre française de Commerce et d'Industrie en Italie, le Centre franco-italien de Management international constituent des entités qui rendent des services reconnus. A ces entités s'ajoutent des membres des professions libérales comme des avocats spécialisé dans le droit italien.

Cependant certains indicateurs ne trompent pas, à titre d'illustration il y avait probablement plus d'entreprises italiennes au Salon Lyon Mode City qui s'est tenu début septembre 1999 à Lyon qu'il y a eu d'entreprises rhône-alpines dans l'ensemble des foires italiennes. Pourtant même dans ce secteur où l'Italie jouit d'une image très forte, certaines entreprises régionales comme Lise Charmel (Lyon) ont développé depuis des années, une politique commerciale suivie, accompagnée d'une politique d'investissement, le tout se traduisant par des parts

de marché significatives. Cette absence d'intérêt pour notre voisine latine n'est qu'un des effets d'un ensemble complexe d'images négatives sur l'Italie. Dans le même temps, au niveau national, la coopération entre nos deux pays dans les domaines aéronautique, naval et électronique montre l'estime que les industriels français portent aux capacités technologiques italiennes. Citons cependant pour la Région Rhône-Alpes les cas de ST-Microelectronics (ex- SGS-Thomson) présent dans la Région grenobloise et en Haute-Savoie, heureux défi de l'Europe à la domination américano-japonaise sur le marché mondial des composants et la coopération dans le domaine des textiles artificiels et synthétiques entre Rhône-Poulenc et la SNIA (Groupe FIAT).

Ces deux exemples illustrent a contrario que les grandes entreprises occupent la part majeure dans les relations entre nos deux pays. Ce sont donc les PME qu'il faut redynamiser en direction de l'Italie comme en direction de l'international en général ; n'oublions pas qu'à taille égale, la propension à exporter d'une PME italienne est plus du double de celle d'une PME française.²

Au total si nous avons fait observer plus haut que les échanges franco-italiens se traduiraient par une perte de 100 à 150 000 emplois pour l'économie française, on peut estimer qu'une part significative de cette perte affecte plus particulièrement la Région Rhône-Alpes. Il faudrait procéder à une étude spécifique pour estimer cette perte.

²Voir la thèse consacrée à Rhône-Alpes. Blandine Ageron Le Processus d'Internationalisation de la PMI, Université JEAN Moulin (septembre 1999)